



**PROCES VERBAL DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BENAIS**

Séance du 23 octobre 2023

Nombre de Membres		
En Exercice	Présents	Quorum
12	10	7
Date de la convocation : 19 octobre 2023		
Date d'affichage de la liste des délibérations: 24 octobre 2023		
Date d'approbation du procès- verbal : 4 décembre 2023		

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Benais, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Stéphanie RIOCREUX, Maire.

Présents : Jessica COUINEAU, Patrick DESNOUES, Philippe DUBARRY, Jean-Pierre FAUVY, Luc GILBERTON, Astrid HEROGUELLE, Pierre NION, Thierry POTIRON, Stéphanie RIOCREUX, Marie-Line RUOPPOLO-COUINEAU

Excusés ayant donné pouvoir : Patrick PLANTIER (pouvoir à Thierry POTIRON), Dorothee ROUSSEL (pouvoir à Stéphanie RIOCREUX)

Excusés : Néant

Absents : Néant

Lesquels forment la majorité.

Astrid HEROGUELLE a été désigné secrétaire de séance par les membres présents.

ORDRE DU JOUR

- 01 - Délibération D2023-44 : Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 11 septembre 2023 - reporté
- 02 - Délibération D2023-45 : Validation du choix de l'entreprise qui réalisera le projet de développement, de construction et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque à la Vallée Chanrie
- 03 – Délibération D2023-46 : Approbation de l'état d'assiette des coupes de bois 2024
- 04 - Délibération D2023-47 : Attribution d'une subvention à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France pour l'achat de peluches au profit des casernes de pompiers (annule et remplace D2023_41)
- 05 - Délibération D2023-48 : Election d'un délégué suppléant auprès du SIEIL37
- Questions diverses :
 - Zone d'accélération des énergies renouvelables : point sur la loi du 10 mars 2023
 - Intervention de Philippe DUBARRY sur les projets PNR et CCTOVAL

DELIBERATIONS

1: D2023-44 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2023

Délibération reportée

2: D2023-45 VALIDATION DU CHOIX DE L'ENTREPRISE QUI REALISERA LE PROJET DE DEVELOPPEMENT, DE CONSTRUCTION ET D'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE A LA VALLEE CHANRIE

Vote Pour : 12 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal qu'à la suite d'une manifestation d'intérêt spontané début 2023, la commune, par délibération n° D2023-31 en date du 3 juillet 2023, a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) afin que des porteurs de projets d'installation de centrale photovoltaïque puissent présenter leurs offres pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur les parcelles communales situées à La Vallée Chanrie sur le site de l'ancien centre d'enfouissement des déchets ménagers ;

L'AMI a donc été organisé sur la base du cahier des charges validé en Conseil municipal. La consultation a fait l'objet d'une publication sur une plateforme dématérialisée de marché public ainsi que dans La Nouvelle République du 13 juillet 2023. Les candidats avaient jusqu'au 17 août 2023 à 12h pour déposer leurs offres.

Deux entreprises ont manifesté leur intérêt :

- AMARENCO
- TRINA SOLAR France SYSTEMS

Quatre critères d'attribution avaient été retenus, à savoir :

- L'organisation que le candidat envisage de mettre en œuvre pour assurer les prestations ainsi que l'expérience dans l'activité proposée,
- La qualité, l'originalité et intérêt du service proposé,
- Les critères techniques du projet,
- Les garanties proposées par le candidat pour mener à bien le projet et le montant de la redevance proposée.

Le rapport d'analyse des offres a été rédigé et présenté au jury de sélection défini dans la délibération n° D2023-31 qui s'est réuni le 20 octobre 2023 à 11h.

Après analyse détaillée des offres reçues, le jury a proposé de retenir la société AMARENCO qui a obtenu une note de 90/100 alors que TRINA SOLAR France SYSTEMS a obtenu une note de 70/100.

Madame la Maire après avoir présenté la synthèse des offres reçues aux membres du Conseil municipal propose de conforter le choix du jury et de retenir l'offre de la société AMARENCO pour le développement, la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque à la Vallée Chanrie.

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), notamment pris en ses articles L.2122-1-1 et L2122-1-4,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment pris en son article L.2541-12,

VU la délibération n°D2023-31 du 3 juillet 2023 relative au lancement d'un AMI pour la réalisation et l'exploitation d'installations photovoltaïques sur les propriétés communales à la Vallée Chanrie qui constituent l'ancien site d'enfouissements des déchets ménagers ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir la société AMARENCO comme lauréat de la consultation,

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à la procédure dont la promesse de bail emphytéotique et à régler les détails de l'opération.

3: D2023-46 APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS 2024

Vote Pour : 12 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Madame la Maire rappelle que l'ONF établit annuellement, un « état d'assiette des coupes », qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être inscrites au programme des coupes de l'année suivante.

Madame la Maire rappelle au Conseil le fonctionnement du plan de gestion conçu avec l'ONF et l'historique des plantations concernées,

Conformément au Plan d'Aménagement forestier, les propositions d'état d'assiette doivent être approuvées par délibération du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DEMANDE à l'ONF de bien vouloir procéder en 2024 au martelage des coupes désignées ci-après ;

PRECISE la destination des coupes de bois réglées et non réglées ainsi que leur mode de commercialisation ;

Position par rapport à l'Aménagement	Parcelles	Destination		Mode de commercialisation pour les coupes vendues (mettre une croix dans le mode choisi)				
		Délivrance (volume estimé)	Vente (volume estimé)	Bois sur pied	Bois sur pied UP	Bois façonnées prévente	Bois façonnées	Bois façonnées contrat
Coupes réglées	29a		550		x			
	29b		93		x			
Coupes non réglées	9b		5		x			
	18b		5		x			

DONNE pouvoir à Madame la Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

4: D2023-47 DON A LA FNSPF POUR L'ACHAT DE PELUCHES AU PROFIT DES CASERNES DE POMPIERS

Vote Pour : 12 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Madame la Maire rappelle la délibération n° D2023-41 prise lors de la dernière séance de Conseil municipal, attribuant une subvention à l'association Sapeurs-Lipopette.

Après échange avec la personne en charge du recueil des dons sur le département il apparaît qu'un don à la Fédération Nationale des Sapeurs-pompiers de France (FNSPF) conviendrait mieux.

Madame la Maire rappelle la demande présentée par la FNSPF via l'association Sapeurs-Lipopette qui a

pour but d'aider les enfants se trouvant en difficulté à un moment de leur vie, et notamment s'ils sont transportés dans une ambulance. L'association remet à ces enfants, une peluche appelée "Pompy" qui est un lien précieux entre ces enfants fragilisés et les pompiers qui se chargent de les transporter – lien de confiance et pédagogique.

Elle rappelle au Conseil municipal que les dons fait par la commune peuvent être fléché pour une dotation en peluches dans le département, permettant la mise à disposition des peluches dans les centres de secours de notre territoire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

RETIRE la délibération n° D2023_41;

DECIDE d'attribuER une subvention à la Fédération Nationale des Sapeurs-pompiers de France (FNSPF) de 200 € ;

PRECISE que la dépense sera imputée au chapitre 65 – article 65748

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

5: D2023-48 ELECTION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AUPRES DU SIEIL37

Vote Pour : 12 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-8, L 5212-7 et L 5212-8,

Vu la délibération n°D2020-24 en date du 18 juin 2020 portant élections des délégués aux structures intercommunales afin de représenter la commune au sein des syndicats auxquels elle adhère,

Considérant le décès Monsieur André LEMOINE et le fait qu'il ait été élu délégué suppléant auprès du SIEIL37 et la nécessité de procéder à son remplacement, ce pour la durée du mandat.

Considérant que le Conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Les délégués titulaires et suppléants sont élus par les Conseils municipaux des communes Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (art. L5211-7 et L2122-7).

➤ **SIEIL 37**

Vu l'article 4 des statuts du syndicat,

Élection d'un délégué suppléant : Jean-Pierre FAUVY est le seul candidat

Nombre de bulletins : 12

Bulletins blancs/nuls : 0

Suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

A obtenu :

- Monsieur Jean-Pierre FAUVY : Douze (12) voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Jean-Pierre FAUVY a été proclamé délégué suppléant auprès du SIEIL37 ;

QUESTIONS DIVERSES, COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES

QUESTIONS DIVERSES :

- Zone d'accélération des énergies renouvelables : point sur la loi du 10 mars 2023 :

Madame la Maire fait état au Conseil municipal de la loi APER votée en mars 2023 qui confère un rôle central aux communes dans la planification du développement des énergies renouvelables (ENR). Le code de l'énergie prévoit la création de zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) à l'initiative du Maire pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergie. Ces zones sont définies par délibération du Conseil municipal après concertation du public, puis arrêtées par la Préfecture après avis du Comité Régional de l'Energie.

Ces ZAER pourront ensuite être incluses dans les documents d'urbanisme via des modifications simplifiées des Plans Locaux d'Urbanisme.

Ces démarches doivent pour le moment être réalisées avant le 31 décembre 2023, cependant il subsiste des doutes quant aux modalités de réalisation de chacune de ces étapes. Les Présidents des Communautés de Communes du département et le Président de l'association des Maires d'Indre-et-Loire vont écrire aux services de l'Etat pour demander des précisions mais aussi pour programmer une nouvelle réunion avec ENEDIS.

Parallèlement Thierry POTIRON et Jean-Pierre FAUVY ont participé à une première réunion avec ENEDIS sur le sujet et également à la réunion annuelle avec ENEDIS où une grande place a été laissée à la présentation de la loi APER et de ces conséquences. Thierry POTIRON a pu présenter le S3REnR de la région centre (Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables qui a été approuvé le 15 mars 2023. Il définit sur 10 ans les investissements nécessaires à l'implantation des ENR et prévoit une augmentation des capacités de production avec notamment la création de 6 postes sources (qui transforment l'électricité produite en électricité distribuable), la création de 65 kms de réseau et le renforcement de 250 kms de réseau Très Haute tension par RTE.

Madame la Maire a également donné lecture au Conseil du courrier reçu de la chambre d'agriculture sur le sujet, qui se dit favorable au projet.

- Intervention de Philippe DUBARRY sur les projets CCTOVAL et PNR :

Commission environnement de la Communauté de Communes Touraine Ouest VAL de Loire (CCTOVAL) :

- Forêt : un groupe d'élus et les agents de la CCTOVAL travaillent à l'écriture de la charte forestière sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes. Ce groupe travaille aussi sur la mise en place des Obligations Légales de Débroussaillage, OLD.
- Zones humides : une cartographie est en cours de réalisation.
- Mobilité : Création du Schéma directeur des mobilités actives pour définir un maillage cyclable sur l'ensemble du territoire (déplacement à vélo pour se rendre à la gare ou déplacements touristique...). Une étude a été lancée dans le cadre du plan de mobilité (transports collectifs, covoiturage, location...). La Communauté de Communes deviendra territoire d'expérimentation du projet Européen LIFE_LET'sGO4Climate pour accompagner des projets de transition portés par des habitants.
- Territoire Engagé pour la Nature (TEN) : Réalisation des Atlas de la Biodiversité Communale, projets autour des mares (chantier participatif encadré par le CPIE le 28 octobre dans la zone artisanale).

Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine (PNR) :

- Commission éducation, dont Philippe DUBBARY est vice-Président : Travail avec le public scolaire et les associations d'éducation populaire.
- Journées techniques : formation des acteurs du territoire (élus et agents). La thématique 2024 portera sur l'eau.
- Rédaction de la nouvelle charte du PNR : Elle devrait être validée courant novembre par le Comité Syndical du PNR avant transmission au ministère. L'approbation par chacun des conseils municipaux des communes membres est prévu courant 2025-2026.
- Natura 2000 : Le Parc gère plusieurs sites classés Natura 2000. Retour de la loutre dans plusieurs cours d'eau d'Indre-et-Loire.
- Commission urbanisme, paysage et culture : la préoccupation reste centrée autour de la biodiversité.
- Marque Parc : les activités autour de la viticulture pourront prochainement obtenir la « Marque Parc ».
- Le PNR va candidater pour obtenir le classement « la Loire des confluences » en site « Ramsar » qui consiste en une convention d'engagement de l'Etat pour protéger des zones humides d'importance internationale.
- Le PNR comptabilise 180 ambassadeurs du Parc.

Madame la Maire informe le Conseil de la visite de Christophe BECHU, Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires le 25 octobre prochain dans le département. Tous les Conseillers municipaux qui le souhaitent peuvent y participer.

Elle informe également que le prochain congrès des Maires d'Indre-et-Loire aura lieu le 29 novembre à Tours. Les Conseils municipaux des jeunes seront mis à l'honneur.

DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES (Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire - CCTOVAL) :

Commission Environnement :

Jean-Pierre FAUVY a participé à une réunion sur les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) avec Patrick DESNOUES, Philippe DUBARRY et Pierre NION avec le responsable « forêt » de la CCTOVAL et la DDT. Cette rencontre a permis d'appréhender concrètement ce que sont les OLD et les obligations des parties. La communication auprès des habitants va pouvoir démarrer avec pour objectif d'être opérationnel pour l'été 2024.

Commission enfance jeunesse : Astrid HEROGUELLE informe le Conseil que la journée parent/enfant, organisée par le Centre Social dans le cadre du REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité), qui a eu lieu à La Chapelle a bien fonctionné et sera potentiellement reconduite l'an prochain.

Commission action sociale : Madame la Maire informe que les interventions pour lutter contre les violences intrafamiliales vont se poursuivre dans les collèges du territoire. Un spectacle à destination des élèves de 3^{ème} des collèges public et privé de Bourgueil, de la MFR et du collège de Savigné sur Lathan aura lieu le 30 novembre à Bourgueil suivi d'un spectacle ouvert à tous le 1^{er} décembre à la salle des fêtes de Bourgueil.

DELEGATIONS SYNDICALES :

SMIPE : La distribution des bacs gris a commencé le 21 octobre et se poursuivra jusqu'au 24. Les habitants qui n'auront pas pu venir récupérer leur bac lors de ces distributions pourront venir le faire en mairie aux horaires d'ouverture du secrétariat.

SITS : Marie-Line RUOPPOLO-COUINEAU a participé au dernier Comité Syndical. Elle informe le Conseil que 20 élèves de Benais bénéficient du service cette année.

SMBAA : Les travaux sur le Changeon démarrés l'an passé viennent de se terminer. La route sera remise en état lorsque les conditions climatiques le permettront. Le terrain de la commune sur lequel les matériaux avaient été stockés a été remis en état.

COMMISSIONS MUNICIPALES :

Commission voirie : Jean-Pierre FAUVY informe que la nouvelle borne incendie va être installée à l'Enfumé prochainement.

Commission école : Jessica COUINEAU, Astrid HEROGUELLE et Marie-Line RUOPPOLO-COUINEAU ont participé à une réunion avec les deux écoles du RPI sur le projet cirque 2024. Le chapiteau sera installé au stade de Benais pendant deux semaines au mois d'avril.

C'est Paul, le cuisinier de l'association de Cantine scolaire de Benais, qui préparera les repas de l'ensemble des enfants, qu'ils soient scolarisés à Benais ou à Restigné.

Deux représentations auront lieu les vendredi 12 et 19 avril 2024.

Commission bâtiment : Thierry POTIRON informe le Conseil que les travaux de remise aux normes des sanitaires de l'école viennent de démarrer. Ils devraient se poursuivre pendant 4 semaines.

Il informe également que le démoussage d'une partie du toit de la boule de fort a été effectué dans l'objectif de faire stopper les infiltrations d'eau.

Logement 6 et 6bis rue du Petit Clocher : Le projet de bornage transmis par le géomètre a été validé et l'ensemble des diagnostics obligatoires ont été réalisés. La délibération pour la mise en vente sera inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil.

Logement 1 place de l'église : Les diagnostics sont en cours de réalisation.

Commission fêtes et cérémonies : Astrid HEROGUELLE informe que la commune accueillera la Marche Rose de Sophie AUCONIE le 29 octobre prochain. La salle sera préparée aux couleurs d'Octobre Rose le 26.

Les vœux du Maire auront lieu le samedi 6 janvier 2024 à la salle des fêtes.

Commission association :

Astrid HEROGUELLE a participé à l'assemblée générale de l'association de cantine le 19 octobre dernier. Le bureau de l'association a été renouvelé à l'identique. Le Conseil municipal remercie des familles investies dans l'association.

Commission action sociale :

Astrid HEROGUELLE informe le Conseil que la convention d'organisation du « Transport solidaire » avec l'association Famille Rurale est signée. Une communication va être faite prochainement pour « recruter » des bénévoles.

Elle informe également du succès des actions Sport Santé qui regroupent plus de 30 adhérents. Des activités vont également se mettre en place à La Chapelle sur Loire.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 4 décembre 2023 à 19h. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01h00.

Le secrétaire de séance
Astrid HEROGUELLE



La Présidente de séance
Stéphanie RIOCREUX

